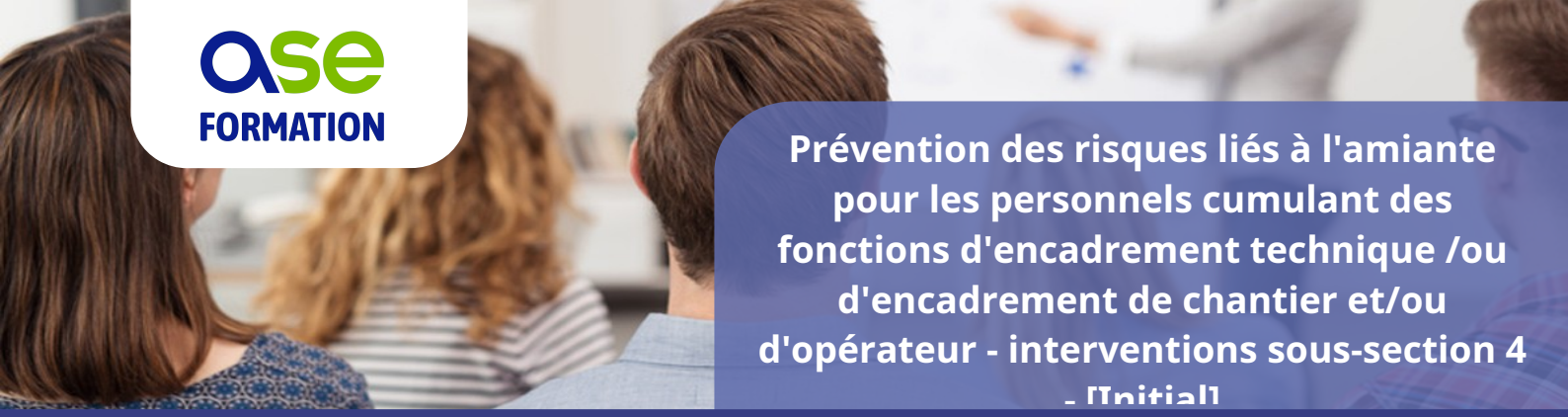


Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels cumulant des fonctions d'encadrement technique /ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur - interventions sous-section 4 - [Initial]

Formation expositive, démonstrative, active et expérientielle
Théorique : Présentiel en classe
Pratique : Présentiel sur plateforme et atelier

35 heures

TARIF PUBLIC
A partir de 1 260,00 €

DÉLAI D'ACCÈS
Entre 15 jours et 90 jours suivant programmation au planning annuel

NATURE DE L'ACTION
PAC : Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION
Examen de validation des acquis :
Evaluation théorique de 20 minutes sur la base d'un QCM et/ou de questions à réponses courtes
Evaluation pratique d'une heure portant sur l'analyse d'une mise en situation
A l'issue de la formation et selon la réussite de l'évaluation des acquis, validation de la formation par le formateur

FORMALISATION
Attestation de compétence

PARTICIPANTS

PUBLIC

Toutes personnes soumises au respect de la règlementation du code du travail en tant que public Cumul des Fonctions (Opérateur de chantier, Encadrant de chantier et Encadrant technique).

PRÉREQUIS

Attestation d'aptitude médicale au poste de travail du travailleur

Maîtrise de la langue française : lu, parlé, écrit

OBJECTIFS

Répondre aux exigences de l'Arrêté du 23 Février 2012, « sous-section 4 » destiné aux personnes susceptibles de libérer des fibres d'amiante et du code du travail en tant que public "Cumul des Fonctions" (Opérateur de chantier, Encadrant de chantier et Encadrant technique).

Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme ;

Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risque électrique, risque chimique, chute de hauteur, ...)

Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés ;

Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ;

Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;

Transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante ;

Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés et les durée »s de port en continu recommandées ;

Appliquer les conclusions de l'évaluation des risques, choisir des méthodes de travail et définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement.

Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels cumulant des fonctions d'encadrement technique /ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur - interventions sous-section 4 - [Initial]

PROGRAMME

Formation conforme au référentiel de la fiche RS6420 : Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels cumulant des fonctions d'encadrement technique /ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur - interventions sous-section 4
Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ; Appliquer les principes généraux de ventilation et de captation des poussières à la source et/ou faire appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source ; Sur la base de l'évaluation des risques, établir un mode opératoire articulé, selon les cas, avec un plan de prévention ou un PPSPS et/ou le faire appliquer et/ou l'appliquer ; Définir et/ou faire appliquer et/ou appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

FORMATEURS

Formateur salariés et/ou partenaires, experts dans le domaine du risque amiante

MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentation sur vidéoprojecteur, exposés, échanges, expérience terrain, cas pratique, schéma dynamique et livret sur l'extranet du stagiaire

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations en présentielles sont réalisées dans les salles de formation du centre (ADAP déposé et validé, Registre d'accessibilité consultable), celles de nos partenaires ou en location (ERP).
Pour toute question notre référent Handicap est joignable au 04.66.21.21.46.

SATISFACTION

Taux de satisfaction :



91 %

Taux de réponse : 88% (52 participants ont répondu / 7 n'ont pas répondu)

ASE FORMATION
5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES
SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

ASE-FORMATION.COM

04 66 21 21 46

Dernière modification le 13/10/2026 par SENAC Marion